

Belgium-Namur: Sludge removal services

OJ S 64/2017 31/03/2017

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Société publique de gestion de l'eau

Postal address: Avenue de Stassart 14-16

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: Christian Didy

E-mail: christian.didy@spge.be

Telephone: +32 473735565

Internet address(es):Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=264747>Electronic submission of tenders and requests to participate: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=SPGE-MP17%2F05-F02>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Body governed by public law

I.3. Main activity

Environment

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: yes

Official name: IBW

Postal address: Rue de la Religion 10

Town: Nivelles

Postal code: 1400

Country: Belgium

Official name: IDEA

Postal address: Rue de Nimy 53

Town: Mons

Postal code: 7000

Country: Belgium

Official name: Igretec

Postal address: Boulevard Mayence 1

Town: Charleroi

Postal code: 6000
Country: Belgium
Official name: INASEP
Postal address: Rue des Viaux 1B
Town: Naninne
Postal code: 5100
Country: Belgium
Official name: Ipalle
Postal address: Chemin de l'Eau Vive 1
Town: Froyennes
Postal code: 7503
Country: Belgium

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Centrale de marché pour le transport et l'élimination ou la valorisation non-agricole des boues de certaines stations d'épuration publiques en Wallonie.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 16: Sewage and refuse disposal services; sanitation and similar services
NUTS code BE3 Région wallonne

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

La présente centrale de marché de service est passée par procédure négociée, pour une durée de 3 ans et 8 mois, et est soumise à publicité européenne.

Elle concerne:

- La mise à disposition de conteneurs pour le stockage temporaire des boues déshydratées;
- L'enlèvement et le transport de ceux-ci depuis les différents centres de déshydratation /séchage concernés par le marché, vers le(s) site(s) d'élimination;

- L'élimination ou la valorisation non-agricole de ces boues via une filière agréée en accord avec la législation des états membres de l'union européenne (y compris la prise en charge complète des démarches administratives imposées par les autorités de tutelle de la (des) filière(s) proposée(s) et le travail administratif relatif à la fourniture des documents permettant aux adhérents d'assurer une complète traçabilité des boues visées par le présent marché).

Les boues concernées par le marché sont les boues produites dans certaines stations d'épuration gérées par l'IBW, IDEA, Igretec, Inasep et Ipalle.

La quantité de boues du marché est de 12.506 TMB/an.

II.1.6. CPV code(s)

90513600 Sludge removal services, 90513700 Sludge transport services, 90513800 Sludge treatment services, 90513900 Sludge disposal services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Options obligatoires.

Les opérations spécifiques reprises dans l'inventaire comprennent les opérations suivantes:

a) Élimination ponctuelle des boues valorisées en agriculture

Ce volet d'opérations spécifiques reprend les prestations en régie portant notamment sur l'élimination de boues initialement destinées à la valorisation agricole, mais qui, pour des raisons qualitatives, doivent être dirigées vers une filière d'élimination.

Ces boues sont stockées soit en bout de champs, soit sur un des sites de déshydratation des adhérents concernés. Il est à noter que ces boues peuvent être des boues chaulées.

Les soumissionnaires remettront donc une offre de prix pour des prestations de transport d'un chargeur, chargement de boues à l'aide du chargeur, de transport et d'élimination de ces boues via une filière agréée.

Opération de transport d'un chargeur

Ce poste porte sur l'opération de transport du chargeur nécessaire au chargement des boues avant évacuation vers un site d'élimination.

Ce poste est exprimé en EUR/km parcourus pour différentes tranches de distances (0-20, 21-40 et >40km). Le trajet est calculé en comprenant le voyage aller-retour depuis le siège social du transporteur vers le site de chargement des boues.

Le soumissionnaire remettra un prix pour les différentes tranches de km.

Les km parcourus seront calculés via le site <http://fr.viamichelin.be/> paramétré sur «trajet le plus court», de la manière suivante: Siège social — site de stockage — siège social.

Voici un exemple:

Distance siège social — site de stockage: 10 km

Dès lors, le nombre de km total = $10 \times 2 = 20$ km

Le prix au km utilisé sera donc celui indiqué dans la tranche 0-20 km.

Opération de chargement à l'aide d'un chargeur

Ce poste porte sur les opérations de chargement des boues dans les conteneurs ou les bennes de semi-remorque.

Le soumissionnaire tiendra compte que le chargeur doit être de type tout-terrain afin d'être apte à charger des boues stockées en bout de champs.

Ce poste est exprimé en EUR/h nécessaire au rechargement des boues.

Opération de transport des conteneurs ou des bennes de semi-remorque

Ces postes portent sur le transport des boues depuis un site de stockage (à définir) jusqu'au site d'élimination, soit via des camions porte-conteneur (en mono ou en duo) ou soit via des semi-remorques.

Ces options seront levées dans l'ordre de préférence suivant (du moins cher au plus cher):

- transport par semi-remorque,
- transport par camion porte- conteneur duo
- transport par camion porte-conteneur mono.

Le choix de transport prendra également compte de l'accessibilité du site de stockage et des conditions météorologiques.

Lors de l'établissement de son offre, afin d'établir son prix, le soumissionnaire tient compte des éléments suivants:

- la mise à disposition des conteneurs ou des bennes de semi-remorque pour le transport (en effet, ces opérations spécifiques ne demandent pas de location de conteneur ou de semi-remorque mais demandent que le transporteur vienne sur le site de chargement des boues avec un ou deux conteneurs ou une benne);
 - le temps d'attente lors des opérations de chargement et de déchargement ainsi que le temps nécessaire aux opérations de pesage;
 - la totalité des kilomètres parcourus seront pris en compte, y compris le détour éventuel pour réaliser le pesage des conteneurs sur un site appartenant à un des adhérents.
- Le prestataire de services fournira un relevé détaillé des distances parcourues à la fin de chaque opération.

Ces postes de transport sont exprimés en EUR/kilomètres parcourus respectivement pour des transports en mono, duo ou semi-remorque. De plus, chacun des postes est divisé en tranches de distance parcourue (0-20, 21-40 et >40 km). Le soumissionnaire remettra un prix par tranche.

Les km parcourus seront calculés via le site <http://fr.viamichelin.be/> paramétré sur «trajet le plus court», de la manière suivante: Siège social — site de stockage — site d'élimination — siège social. Si toutefois plusieurs allers-retours sont nécessaires entre le site de stockage et le site d'élimination, ces km sont pris en compte, sans repasser par le siège social.

Voici un exemple:

Distance siège social — site de stockage: 10 km

Distance site de stockage — site d'élimination 5 km

Distance site d'élimination — siège social: 5km

Il est nécessaire d'effectuer deux trajets entre le site de stockage et d'élimination.

Dès lors, le nombre de km total = $10 + (3 \times 5) + 5 = 30$ km

Le prix au km utilisé sera donc celui indiqué dans la tranche 21-40 km.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas lever le poste « Opérations de transport » lors de l'élimination ponctuelle des boues valorisées en agriculture. Il se réserve en effet la possibilité d'effectuer les transports avec les moyens disponibles en interne.

Élimination de boues

La totalité des opérations d'élimination des boues qui seront confiées au prestataire de services devront respecter les prescriptions décrites aux points III.5) à III.12).

Cette option est divisée en 3 postes, en fonction du lieu de stockage des boues et du chaulage de ces dernières. Les postes repris dans l'annexe II sont les suivants:

- Élimination des boues déshydratées non-chaulées en sortie de station;
- Élimination des boues déshydratées chaulées en sortie de station;
- Élimination des boues déshydratées chaulées stockées en bord de champs.

Le soumissionnaire remettra un prix pour chacun de ces postes.

b) Manœuvre des conteneurs sur site

Cette option est prévue pour des manœuvres ponctuelles de conteneurs sans transport vers le site d'élimination. L'opération de transport du camion porte-conteneur entre le siège social et le site concerné, correspond au poste « Opération de transport des conteneurs ou des bennes de semi-remorque » ci-dessus.

Ce poste est exprimé en EUR/h nécessaires à la manœuvre des conteneurs sur site.

Cette opération devra respecter les prescriptions décrites au point «III.6) Manœuvre des conteneurs».

c) Location de conteneurs

Les adhérents qui utilisent des conteneurs leur appartenant, se réservent la possibilité de louer des conteneurs supplémentaires en cours de marché.

Les conteneurs loués sont identiques ou compatibles avec les caractéristiques des conteneurs utilisés sur la station concernée (définies dans l'Annexe III).

Ce poste est exprimé en EUR/ mois de location et le total est calculé de la manière suivante: prix unitaire x Qp x 12 mois.

L'option sera levée ponctuellement en fonction des besoins des adhérents. Le ou les conteneurs en sus devront être disponibles dans un délai de 4 semaines.

Ce service qui sera confié au prestataire de services devra respecter les prescriptions décrites au point «III.5) Conteneurs».

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 44 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

5 % du montant initial du marché.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: . Critères d'exclusion

En vue de sa sélection qualitative, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion repris à l'article 61 de l'arrêté royal du 15.7.2011, c'est-à-dire:

- Qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou le blanchiment de capitaux;
- Qu'il n'occupe pas de ressortissants de pays tiers en séjour illégal;
- Qu'il n'est pas en état de faillite, de liquidation de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- Qu'il n'a pas fait aveu de sa faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou de toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- Qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
- Qu'il n'a pas, en matière professionnelle, commis de faute grave;
- Qu'il est en règle quant aux paiements de ses cotisations de sécurité sociale ou celle du

pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 62 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011;

— Qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 63 de l'arrêté royal du 15.7.2011;

— Qu'il ne s'est pas rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant ces renseignements.

Pour ce faire, le soumissionnaire fournit au pouvoir adjudicateur les documents suivants:

— Un extrait de casier judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que ces exigences sont satisfaites;

— Une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné et dont il résulte qu'il est en règle en matière de cotisations sociales. L'attestation porte sur l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres;

— Une attestation fiscale délivrée par le SPF finances qui certifie que le soumissionnaire n'est redevable vis-à-vis du SPF Finances d'aucun impôt, amende administrative, intérêt de retard, frais de poursuite exigible en matière d'impôts directs et/ou d'aucune taxe, intérêt, amende fiscale ou accessoire exigible en matière de TVA dont la somme globale dépasse 3 000 EUR et que le soumissionnaire satisfait aux exigences de l'article 61 § 2, 1°, 2° de l'Arrêté Royal du 15.7.2011.

Un soumissionnaire peut être exclu s'il apparaît lors du déroulement de la procédure de passation du marché que sa situation personnelle ne correspond plus à sa déclaration sur l'honneur.

Les documents requis sont datés de maximum 6 mois avant la date d'ouverture des offres.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: L'attribution se fait en conséquence des capacités du soumissionnaire à assurer le marché. Pour évaluer celles-ci, le soumissionnaire joint à son offre:

— Une déclaration bancaire appropriée justifiant une bonne santé financière (suivant le modèle se trouvant en «Annexe I — Déclaration bancaire» du présent cahier des charges) dûment complétée par sa banque. Cette déclaration décrit la situation du soumissionnaire par rapport aux exigences spécifiques du marché en question, et atteste que le soumissionnaire dispose de la capacité financière pour exécuter ce genre de contrats.

— Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global de l'entreprise au cours des trois derniers exercices.

Le chiffre d'affaires global de l'entreprise doit être au minimum de 700 600 EUR,

— La preuve d'une assurance par la délivrance d'une attestation de l'assureur (avec abandon de recours contre la SPGE et les adhérents), couvrant au moins la responsabilité civile et professionnelle couvrant les risques de l'exécution du présent marché (minimum 500 000 EUR en dommage matériels et immatériels consécutifs).

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

L'attribution se fait en conséquence des capacités du soumissionnaire à assurer le marché.

Pour évaluer celles-ci, le soumissionnaire joint à son offre:

— La liste des principaux services similaires exécutés au cours des 3 dernières années (au minimum 3), avec mention du montant, de la date et du client (en précisant s'il s'agit d'un client public ou privé tout en donnant prioritairement les références pour les clients publics). Étant donné la volonté du pouvoir adjudicateur d'ouvrir le marché à de nouvelles filières de

traitement/valorisation, en cas de recours à l'une de celles-ci, les références demandées ci-dessus sont étendues aux déchets autres que les boues d'épuration et aux filières autres que thermique. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de service.

Les montants de chaque service similaire doivent être au minimum de 188 000 EUR,

— Une copie de l'enregistrement comme transporteur de déchets autres que dangereux

— Les preuves d'accès aux centres de traitement proposés en spécifiant les capacités d'accueil disponibles pour les boues du présent marché. Il est également demandé au soumissionnaire, dans le cas où il prévoit un ou plusieurs traitements intermédiaires à l'élimination des boues, celui-ci fournit l'identité de toutes les sociétés par lesquelles les boues transiteront, les adresses exactes des sites de traitement intermédiaires, ainsi que le type de traitement effectué sur les boues, de même que tous les documents, certificats et autorisations dont ces sociétés disposent pour justifier de leurs compétences.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe: N/A, Catégorie: N/A.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures) no

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number 3: and Maximum number 10

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

Lowest price

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

SPGE-MP17/05-F02_0

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 27.4.2017 - 00:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

28.4.2017 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

En vertu de l'article 60 §2 de l'arrêté royal du 15.7.2011, les soumissionnaires ayant déjà fourni les documents relatifs à la sélection qualitative (critères d'exclusion, capacité financière, capacité technique), au cours de la procédure d'adjudication ouverte pour la centrale de marchés relative au transport et l'élimination ou la valorisation non agricole des boues des stations d'épuration publiques de Wallonie (n° SPGE/MP16/13 — ouverture des offres le 30.1.2017) sont dispensés de fournir lesdits documents dans le cadre de la présente procédure de marché.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

28.3.2017